

Association UBUNTU

« L'essence de l'humain » et « la générosité »

12, rue des Mésanges 79000 NIORT

☎ 06 63 60 78 46

Email : association.ubuntu@gmail.com

<http://centreubuntu.com>



CHARTRE PARRAINAGE

Parrainer un enfant

La recherche de parrains et marraines est une priorité pour l'Association Ubuntu parce que savoir lire et écrire est essentiel pour lutter contre l'exclusion. Le parrainage avec ses contrôles réguliers de suivi scolaire est un moyen de réduire durablement la pauvreté à Bwira.

Parrainer un enfant c'est lui permettre de se construire un avenir en lui donnant accès à l'éducation.

Au delà du suivi scolaire, vous tisserez avec lui des liens durables. Vous apporterez à cet enfant un soutien, une attention, un accompagnement dans son développement contribuant ainsi à renforcer son entourage affectif et éducatif.

1- Qu'est ce que le parrainage et à quoi sert-il ?

Le parrainage concerne les enfants à partir de 6 ans. Son objectif est d'assurer ses frais de scolarité jusqu'à la fin de ses études du premier cycle au secondaire.

2-À quoi s'engage le parrain ou la marraine ?

Vous vous engagez à verser une somme mensuelle de 20 euros. Aucun argent n'est remis directement à l'enfant, ni à sa famille: il sert à couvrir les frais d'inscription, uniforme, matériel, la cantine et l'internat). Votre argent permet à votre filleul(e) d'être scolarisé avec les conditions minimales matérielles nécessaires à l'apprentissage (fournitures scolaires, mais aussi un matelas pour dormir dans des conditions minimales de confort pour bien apprendre, des produits d'hygiène....)

3 – Quels sont les bénéficiaires ?

Des enfants de Bwira. Localité qui se situe dans la province Ouest du RWANDA, région montagneuse à 2000 mètres d'altitude desservie par une piste en très mauvais état. L'habitat est dispersé, la population vit d'une agriculture d'autosubsistance, l'enclavement du village le rend d'autant plus vulnérable. Les familles nécessitant une aide sans laquelle les enfants ne peuvent accéder à la scolarisation, sont repérées par les enseignants.

4- Comment le parrainage est-il présenté à l'enfant et à sa famille ?

C'est l'école qui annonce le parrainage aussi bien à l'élève qu'à la famille. Lorsque nous avons un parrain / une marraine, nous annonçons la nouvelle à l'école qui en retour nous donne l'identité de

l'enfant et annonce le parrainage à ce dernier ainsi qu'à sa famille.

Tous les membres des familles dont un enfant est parrainé se mobilisent pour sa réussite. Qui dit réussite d'un enfant dit réussite de toute la famille. Parrainez un enfant, et toute la famille s'associera naturellement à votre filleul(e) pour vous remercier.

5- Quelle part du parrainage est consacrée au filleul(e) ?

100 % de la participation est consacré aux besoins du filleul(e). Les adhérents de l'association sont exclusivement des bénévoles. Les frais de gestion de l'association sont couverts par les adhésions de ses membres et par les collectes de dons au travers d'animations développées dans les Deux Sèvres (participation à des marchés, repas, vente d'artisanat rwandais,...)

6- Puis-je choisir de parrainer un enfant selon des critères (âge, sexe) ?

Si vous avez une requête particulière concernant un enfant que vous souhaitez parrainer, nous ferons de notre mieux pour y répondre. Cependant, tous les enfants ont un grand besoin d'aide et certains plus que d'autres, c'est la raison pour laquelle nous gardons la maîtrise de la désignation du filleul(e) tout en restant à votre écoute.

Bien souvent les parrains s'attendent à des enfants petits mais il est important de continuer à soutenir un enfant en âge de suivre l'enseignement du secondaire: c'est à ce moment là que l'orientation se concrétise.

7- Comment puis-je payer ?

Le paiement peut intervenir en un seul versement annuel par chèque à l'ordre de l'Association ou par virement mensuel sur le compte de l'Association Ubuntu. Les modalités sont détaillées dans le bulletin de souscription. Cette participation ouvre droit à une exonération fiscale.

8- Quelle est la durée de l'engagement ?

Les enfants commencent leur scolarité à l'école primaire à l'âge de 7 ans dans le public. La scolarité de base couvre 6 années de primaire suivies de 3 ans de secondaire. A l'issue de ces 9 années (les jeunes ont alors 14/16ans), les élèves passent un examen (comparable à notre ancien certificat d'étude en France) afin de poursuivre le secondaire sur 3 ans validé par un examen. Suivant leurs résultats, les jeunes peuvent prétendre à accéder à l'enseignement supérieur.

Vous vous engagez à accompagner votre filleul(e) sur sa scolarité de primaire et secondaire, sur une durée de 9 ans à 12 ans suivant sa progression (et suivant l'âge de l'enfant en début de parrainage).

L'Association vous donne la possibilité, si vous le souhaitez, de poursuivre l'accompagnement de votre filleul en cas d'accès à l'enseignement supérieur, de même si vous souhaitez le soutenir dans sa première année de vie active.

9- Quel est l'engagement du filleul(e) ?

L'enfant ou le jeune s'engage à ne pas abandonner l'école, à suivre assidûment les cours, faire son travail avec rigueur.

Le filleul s'engage, quelque soit son niveau d'étude, à transmettre régulièrement ses résultats scolaires à l'Association par la communication de ses bulletins scolaires, à fin d'information au parrain. C'est sous cette condition que le jeune peut continuer à bénéficier du parrainage avec le support de l'Association.

10- Qu'arrive t il si je ne peux poursuivre mon engagement ?

Il s'agit d'un engagement moral de votre part. En cas de défaillance (décès, problème économique...) l'Association se mettra à la recherche d'un autre parrain pour subvenir aux besoins du filleul(e).

11- Quelle est la langue de communication des enfants ?

Les langues officielles au Rwanda sont le kinyarwanda et l'anglais qui a remplacé le français en 2009

12- Qui est l'interlocuteur du parrain, de la marraine ?

Au-delà du suivi scolaire, c'est une vraie relation qui se crée entre vous et lui. Vous l'accompagnez dans ses projets et le soutenez dans ses efforts. L'Association Ubuntu encourage les parrains-marraines et les filleuls(es) à correspondre, la Présidente effectue les traductions ou aide les enfants qui comprennent le français. L'Association s'engage à ne diffuser les coordonnées du parrain, de la marraine (postale ou mail) que sur son autorisation.

Le suivi, effectué principalement par la Présidente de l'Association, consiste en :

- une réunion trimestrielle par skype ou par téléphone.
- La délivrance du bulletin scolaire de chaque filleul(e) et de leurs évaluations.

Vous êtes donc invités à écrire à votre filleul(e) des lettres ou cartes courtes et simples et d'adresser votre correspondance à :

Marie MARSILLAC-Association UBUNTU- 12 rue des Mésanges 79000 NIORT-
association.ubuntu@gmail.com

13- Puis-je envoyer de l'argent ou un cadeau à l'enfant parrainé ?

Le montant du parrainage de 20 euros couvre les besoins de l'enfant. Il est toujours possible de choisir de faire un cadeau et de le remettre à l'Association qui l'expédiera. Mais il faut avoir toutefois conscience que trop de cadeaux encouragent un esprit de dépendance et accroissent des attentes exagérées alors que l'objectif de l'Association Ubuntu est de chercher à développer l'initiative et l'autonomie. L'Association est là pour vous conseiller et vous guider dans vos choix dans ce domaine.

Attention, il faut aussi tenir compte de la fraternité et ne pas créer des disparités qui iraient à l'encontre de notre éthique.

14- Puis je rendre visite à mon filleul(e) ?

C'est tout à fait possible. L'Association Ubuntu peut vous accompagner dans votre projet. Une fois sur place, il est attendu du parrain-marraine qu'il prenne l'attache de l'Association avant toute démarche ou initiative notamment vis à vis des acteurs institutionnels locaux, ceci afin de ne pas compromettre les projets déjà engagés.

15- Qu'est ce qu'un voyage solidaire ?

Si le parrain, la marraine a un projet sur place qui contribue au développement local, l'Association peut l'accompagner et les frais engagés peuvent faire l'objet d'une attestation fiscale. Il peut s'agir par exemple d'actions de formation, de recherche, de construction...

Le parrain , la marraine

Nom prénom
.....

à , le

(signature)

L'association Ubuntu

Marie Goretti Mukakalisa Marsillac
Présidente

à Niort, le

(signature)

